

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi^e Colloque international de l'Aidelf
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Quelle langue pour leurs enfants ?

Alain BELANGER, Patrick SABOURIN et Réjean LACHAPELLE

Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société

Introduction

Dans la province de Québec, spécialement dans la région de Montréal, le français et l'anglais sont en concurrence. Le français, langue de la majorité et langue officielle, cohabite avec l'anglais, langue minoritaire au Québec mais majoritaire à l'échelle du Canada et des États-Unis. L'anglais a en effet un statut particulier au Québec en raison de la géographie, de l'histoire et aussi du droit québécois et canadien. À ces deux langues principales s'ajoutent les langues autochtones ainsi que les nombreuses langues allochtones ou non officielles parlées par bon nombre des dizaines de milliers d'immigrants accueillis annuellement en sol québécois.

Le paysage linguistique québécois est en constante évolution. Dans les prochaines décennies, un accroissement naturel appelé à devenir négatif et une forte immigration internationale (50 000 immigrants par année pour une population d'un peu moins de 8 millions d'habitants) se traduiront par une augmentation de l'importance relative des allophones aux dépens des francophones et anglophones. Les projections de la diversité de la population canadienne réalisées par Statistique Canada montrent que le pourcentage des Montréalais nés à l'étranger passera de 21% en 2006 à 30% en 2031.

Les allophones étant appelés à prendre une place plus importante démographiquement, leurs choix linguistiques auront un effet accru sur l'équilibre démolinguistique du Québec. Les institutions publiques et la plupart des organisations privées fonctionnent au Québec en français, en anglais ou dans les deux langues. Ayant de multiples langues maternelles, les allophones ne peuvent d'ordinaire parler entre eux qu'en français ou en anglais. C'est pourquoi la plupart des nouveaux arrivants adoptent rapidement le français ou l'anglais dans l'espace public et parfois même, mais à plus long terme, à l'intérieur du foyer. Certains transmettront à leurs enfants la nouvelle langue d'usage en milieu familial, d'autres les encourageront à y utiliser le français ou l'anglais en plus de la langue d'origine des parents. Mais quelle langue favoriseront-ils pour leurs enfants ? Au premier abord, le français, langue de la majorité, peut paraître un choix évident d'autant plus que cette langue est, sauf exception, la langue d'enseignement de leurs enfants. Toutefois, l'anglais bénéficie d'une indéniable force d'attraction tant endogène (par son réseau institutionnel prestigieux) qu'exogène (en tant que *lingua franca* planétaire) parmi les allophones.

1. Objectifs

Dans quelle mesure les couples linguistiquement mixtes (français-autre ou anglais-autre) transmettent-ils leurs langues à leurs enfants ? Qu'en est-il des couples dont les conjoints parlent la même langue ? Les déplacements¹ linguistiques intergénérationnels ont-ils évolué

¹ Règle générale, au Québec, on utilise le terme « transfert linguistique » pour désigner le fait qu'une personne parle à la maison une langue qui est différente de sa langue maternelle. Par analogie, on utilise parfois l'expression « transfert linguistique intergénérationnel » pour désigner le fait qu'un enfant a une langue d'usage différente de la langue maternelle de ses parents. Nous considérons néanmoins que l'expression « transfert intergénérationnel » est ambiguë puisque dans ce contexte, un « transfert » implique une sorte de continuité d'une génération à l'autre. Dans ce texte, nous avons plutôt choisi d'utiliser l'expression « déplacement linguistique intergénérationnel », moins habituelle mais plus précise.

depuis une génération ? Quel est l'impact de la durée de séjour des parents sur le choix de la langue à transmettre aux enfants ? Certaines caractéristiques ethnoculturelles (lieu de naissance, langue maternelle) des parents favorisent-elles les déplacements vers l'une ou l'autre des deux langues officielles ? Qu'en est-il des variables socioéconomiques telles que le niveau d'éducation et la catégorie professionnelle des parents ?

À l'aide des données du Recensement de 2006, nous brossons un portrait des déplacements linguistiques intergénérationnels des allophones du Québec.

2. Source des données

Le fichier de microdonnées du recensement canadien de 2006 est utilisé pour estimer la propension à effectuer un déplacement linguistique intergénérationnel vers l'anglais ou le français parmi la population allophone du Québec et analyser les facteurs associés avec une transition vers l'une ou l'autre des deux langues officielles. Les données recueillies par le recensement présentent de nombreux avantages pour l'étude des transitions linguistiques intergénérationnelles. Premièrement, les recensements comptent de nombreuses questions sur la langue² regroupées dans un bloc, lesquelles ont permis de réduire le nombre de réponses multiples à des questions comme la langue maternelle. Celle-ci désigne, dans les recensements canadiens, la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le répondant³. Deuxièmement, les liens entre les personnes d'une même famille permettent de relier les enfants aux parents et ainsi observer directement les transitions linguistiques entre les générations. Dans cette étude, les liens entre les répondants sont utilisés pour croiser la langue d'usage des enfants âgés de 0 à 14 ans avec la langue maternelle et les caractéristiques des adultes vivant dans la même famille de recensement. Les recensements canadiens recueillent aussi, toujours pour un échantillon de 20% de la population, quantité d'informations sur les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et ethnoculturelles des individus.

La population à l'étude est celle des enfants âgés entre 0 et 14 ans nés au Canada dont la mère ou le père a déclaré une autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle et qui résident au Québec au moment du recensement de 2006. Seules les familles biparentales ont été examinées. Les enfants dont la mère et le père ont déclaré seulement le français ou seulement l'anglais ou encore le français et l'anglais sont exclus de l'analyse. Par contre, les enfants dont la mère a déclaré une autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle, accompagnée ou non d'une des deux langues officielles du Canada, sont incluses. La langue parlée le plus souvent à la maison par l'enfant (langue d'usage) est utilisée pour déterminer les transitions linguistiques en comparant celle-ci avec la langue maternelle de la mère⁴. Comme pour la langue maternelle, un certain nombre d'enfants déclarent parler plus d'une langue le plus souvent à la maison. Ces réponses multiples ont été recodées pour donner préséance à la langue officielle, l'objet de recherche n'étant pas de mesurer la pérennité des langues non officielles, mais plutôt les déterminants des déplacements linguistiques vers l'une ou l'autre des langues officielles. Ainsi, un enfant pour qui la langue d'usage est le français ou l'anglais et une autre langue non officielle est classé selon la langue d'usage officielle.

² Les recensements canadiens recueillent de l'information sur la connaissance des langues, la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et les autres langues qui y sont parlées régulièrement et, au travail, la langue utilisée le plus souvent au travail et les autres langues utilisées régulièrement.

³ Si le répondant ne comprend plus la première langue qu'il a apprise, on lui demande d'indiquer la seconde langue apprise.

⁴ Il s'agit donc de la combinaison de deux mobilités linguistiques : de la langue maternelle de la mère à celle de l'enfant (mobilité intergénérationnelle) et, pour l'enfant, de sa langue maternelle à sa langue d'usage à la maison au moment du recensement (mobilité intragénérationnelle).

Un seul enfant par famille a été retenu par sélection aléatoire. Au total, le recensement a dénombré 109 120 familles avec un enfant ou plus dont le père ou la mère a une langue maternelle non officielle. Sur ces 109 120 familles, 68 390 avaient au moins un enfant qui avait effectué un déplacement linguistique vers une langue officielle, dont 26 410 vers l'anglais, soit 39% contre 61% vers le français. Rappelons que les enfants dont la mère a déclaré les deux langues officielles ainsi qu'une troisième langue comme langue maternelle sont exclus de l'analyse, tout comme les enfants dont la langue d'usage est le français et l'anglais avec ou sans une troisième langue. Notre échantillon compte donc 68 390 enfants ayant effectué un déplacement linguistique intergénérationnel (ou intragénérationnel précoce) vers une langue d'usage officielle.

3. Méthode et hypothèse de recherche

Nous étudions les déterminants des transitions linguistiques vers le français ou l'anglais au moyen d'un modèle de régression logistique. La variable dépendante est construite à partir de la langue d'usage de l'enfant. Elle prend la valeur de 0 si la langue d'usage de l'enfant est le français et de 1 si la langue d'usage de l'enfant est l'anglais.

Nous examinons les facteurs démographiques, ethnoculturels et socio-économiques qui influencent les choix linguistiques des parents. Les facteurs démographiques incluent l'endogamie (deux parents allophones de même langue) et l'exogamie (deux parents allophones de langues différentes ou un parent allophone dont le conjoint est francophone ou anglophone), l'âge à l'admission (arrivée au Canada avant ou après l'âge de 15 ans) et la période d'immigration (arrivée avant ou après l'année 1977). L'année 1977 a été choisie comme pivot puisque c'est à ce moment que le Québec adopte une législation linguistique importante, contraignant notamment les enfants d'immigrants à fréquenter l'école française. On fait l'hypothèse que les déplacements linguistiques seront plus favorables au français chez les immigrants arrivés après 1977 que pour ceux qui ont été admis avant. Quant à l'âge à l'admission, elle permet de distinguer les immigrants plus jeunes qui sont arrivés au Canada avant d'avoir complété leur éducation. Ces immigrants arrivés très jeunes au Canada connaissent un processus d'intégration à la société d'accueil différent de celui des immigrants arrivés à l'âge adulte parce qu'ils feront leurs études, en tout ou en partie, dans le système scolaire canadien. On suppose que les immigrants arrivés plus jeunes effectueront plus fréquemment des déplacements linguistiques vers le français que les plus vieux à cause de l'obligation de fréquenter une école française qui touche plusieurs d'entre eux.

Les facteurs ethnoculturels comprennent le pays de naissance (Canada ou autre pays) et l'orientation linguistique des parents (langue maternelle francotrope⁵ et non francotrope). Sont définis comme « francotropes », les allophones nés dans un pays membre de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF, essentiellement des anciennes colonies françaises ou belges), ou dont la langue maternelle est une langue romane ou une langue parlée dans un des pays de l'OIF. Puisque l'orientation linguistique est définie selon la langue maternelle et le pays de naissance des parents, l'opposition francotrope/non-francotrope est antérieure à l'immigration. Le Québec, responsable de la sélection des immigrants de la catégorie économique qui s'établissent sur son territoire, cherche à attirer des immigrants qui pourront plus facilement s'intégrer à la majorité francophone en accordant 16 points pour la connaissance du français sur un total de 114 points (6 points pour la connaissance de l'anglais), ce qui amplifie la préférence pour les francotropes, en plus de l'effet d'autosélection de ces derniers vers une société d'accueil francophone. Cette variable permettra de mesurer

⁵ Le terme « francotrope », introduit par Charles Castonguay, provient de la juxtaposition du préfixe « franco » (pour francophone) et du suffixe « trope » (du grec *tropos* qui signifie « tour, direction »). Les francotropes sont les allophones qui en théorie sont les plus susceptibles d'effectuer un transfert linguistique vers le français.

indirectement l'efficacité de ce critère de sélection en ce qui concerne l'intégration linguistique des immigrants. On s'attend, évidemment, à ce que les francotropes soient plus attirés par le français que les non-francotropes. En théorie, les mères allophones de seconde génération (c'est-à-dire nées au Canada) devraient aussi être plus nombreuses à « choisir » l'anglais comme langue d'usage puisque pour la majorité d'entre elles, l'arrivée de leurs parents au Canada aurait précédé l'adoption de la Loi 101.

Les facteurs socio-économiques sont le niveau d'éducation (moins d'un diplôme d'études secondaires, diplôme d'études secondaires, études postsecondaires sans diplôme universitaire, baccalauréat ou plus dans un secteur non technique ou scientifique, baccalauréat ou plus dans un secteur technique ou scientifique) et le niveau de compétence professionnelle (gestion [cadres supérieurs et intermédiaires], professionnels, personnel spécialisé ou technique, personnel de bureau, et personnel de soutien)⁶. On suppose que plus le niveau d'éducation est élevé, plus les déplacements linguistiques se feront en faveur de l'anglais et que parmi les diplômés universitaires, un diplôme du secteur technique ou scientifique favorise aussi la transition vers l'anglais. De même, plus la catégorie professionnelle est élevée plus les transitions devraient être favorables à l'anglais, le bilinguisme anglais-français étant souvent nécessaire à l'accession aux postes professionnels ou de gestion.

Un modèle parcimonieux a été élaboré pour rendre compte des effets nets des principaux facteurs. Le modèle comprend les caractéristiques dont les effets bruts étaient les plus importants : l'origine ethnoculturelle et linguistique de la mère, le niveau de compétence du père, le niveau d'éducation de la mère et les variables d'exogamie. La corrélation entre les caractéristiques du père et de la mère introduit une colinéarité lorsque les deux parents sont inclus dans le modèle, les effets des caractéristiques du père et de la mère étant très semblables. Plutôt que d'introduire cette colinéarité dans le modèle parcimonieux, nous mesurons l'effet de l'exogamie au moyen de trois variables dichotomiques.

4. Résultats

L'échantillon analysé comprend 68 390 enfants ayant effectué un déplacement linguistique vers le français ou l'anglais. Parmi ceux-ci, 26 550 avaient une mère née au Canada contre 41 840 nées à l'étranger (tableau 1). Parmi les mères nées à l'étranger 74,1% étaient francotropes, 89,8% étaient arrivées en 1977 ou après et 82,7% avaient 15 ans ou plus à leur arrivée.

TABLEAU 1 : ORIGINE ETHNOCULTURELLE DE LA MÈRE

Pays de naissance de la mère		
Canada	26 550	38,8%
Autres	41 840	61,2%
Total	68 390	100,0%
Orientation linguistique de la mère		
Francotrope	31 005	74,1%
Non-francotrope	10 830	25,9%
Total	41 835	100,0%

⁶ Ces catégories professionnelles sont créées à partir d'un regroupement de la Classification nationale des professions de 2006 – selon le genre de travail que faisait le répondant durant la semaine de référence, défini d'après le type d'emploi occupé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si la personne recensée n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'elle avait occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 2005. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail. Les catégories correspondent aux niveaux 0, A, B, C et D de la CNP 2006.

Période d'immigration de la mère		
Avant 1977	4 260	10,2%
1977 ou après	37 580	89,8%
Total	41 840	100,0%
Âge de la mère à son arrivée au Canada		
Moins de 15 ans	7 230	17,3%
15 ans ou plus	34 610	82,7%
Total	41 840	100,0%

On observe que le niveau d'éducation des mères est relativement élevé. Alors que moins de 10% d'entre elles avaient une scolarité inférieure au diplôme d'études secondaires, près du tiers possédaient au moins un baccalauréat (tableau 2).

TABLEAU 2 : NIVEAU D'EDUCATION DE LA MERE

Niveau d'éducation		
Sans diplôme d'études secondaires	6 500	9,5%
Diplôme d'études secondaires	21 540	31,5%
Postsecondaire sans diplôme universitaire	18 835	27,5%
Diplôme universitaire non technique ou scientifique	13 315	19,5%
Diplôme universitaire technique ou scientifique	8 200	12,0%
Total	68 390	100,0%

7,4% des pères n'occupaient aucun emploi durant la période de référence définie au recensement, environ le quart occupait un emploi de haut niveau (cadres ou professionnels) et un autre quart occupait un poste spécialisé ou technique. Près de 41% des pères occupaient des emplois moins qualifiés et faisaient partie du personnel de bureau ou de soutien (tableau 3).

TABLEAU 3 : NIVEAU DE COMPETENCE DU PERE

Niveau de compétence du père		
Ne travaille pas	5 075	7,4%
Cadres supérieurs ou intermédiaires	2 055	3,0%
Professionnels	13 940	20,4%
Personnel spécialisé ou technique	19 160	28,0%
Personnel de bureau	16 080	23,5%
Personnel de soutien	12 080	17,7%
Total	68 390	100,0%

Plus de la moitié des parents d'enfants ayant effectué un déplacement linguistique forment des couples endogames, c'est-à-dire des couples dont les deux conjoints parlent la même langue (tableau 4). Parmi les couples exogames, environ 60% étaient constitués d'un allophone et d'un francophone. Un peu plus de 20% étaient constitués d'un allophone et d'un anglophone et un peu moins de 20% sont constitués de deux allophones parlant chacun une langue différente.

TABLEAU 4 : ENDOGAMIE ET EXOGAMIE

Endogamie et exogamie		
Endogamie	37 165	54,3%
Exogamie allophone-francophone	17 900	26,2%
Exogamie allophone-anglophone	7 330	10,7%
Exogamie allophones	5 990	8,8%
Total	68 385	100,0%

Le tableau 5 ci-dessous présente les principaux résultats de la régression logistique sous forme de rapports de cotes. L'interprétation de ces résultats se fait en comparaison avec la catégorie omise de chacune des variables. Rappelons que l'échantillon analysé est limité aux seuls allophones qui ont effectué un déplacement linguistique vers le français ou l'anglais. Ainsi, un rapport de cotes supérieur à l'unité indique que, comparativement aux membres de la catégorie de référence, les personnes de la catégorie en question ont plus de chance de faire un déplacement linguistique vers l'anglais que vers le français alors qu'un rapport de cotes inférieur à l'unité dénote au contraire une plus forte propension à choisir le français comme langue d'usage. Puisque par définition, la valeur du rapport de cotes de la catégorie de référence est l'unité, il est aussi possible de calculer des ratios entre deux catégories d'une même variable pour mesurer l'importance relative de l'effet de chacune des catégories. Le tableau présente les effets bruts et les effets nets de chacune des variables. Sauf lorsque spécifié, l'analyse qui suit se réfère aux effets nets, c'est-à-dire l'effet de chaque variable sur la propension à choisir l'anglais ou le français comme langue d'usage après avoir contrôlé pour l'ensemble des autres variables du modèle.

La structure de la variable *origine ethnoculturelle de la mère* permet de mesurer plusieurs éléments importants des politiques québécoises de francisation. La distinction selon la période d'arrivée permet de mesurer tout à la fois l'effet du changement de contexte général et en particulier celui d'un de ses éléments majeurs, la Charte de la langue française (Loi 101). La distinction entre francotropes et non-francotropes mesure l'effet de l'appartenance linguistique et permet d'estimer l'effet des politiques de sélection des immigrants accordant une grande importance à la connaissance du français. Enfin, l'âge à l'arrivée permet de mesurer l'importance que peut avoir la fréquentation du système scolaire québécois, les conditions d'accès à l'école anglaise ayant été limitées par la Loi 101.

À l'exception des catégories non-francotropes arrivés avant 1977, tous les rapports de cotes de la variable *origine ethnoculturelle de la mère* sont inférieurs à 1, indiquant une plus forte propension des immigrants allophones à choisir le français comme langue d'usage par rapport aux allophones nées au Canada. On observe un effet très net de la période d'immigration, peu importe l'orientation linguistique et l'âge à l'arrivée. Pour chacune des sous-catégories (francotropes/non-francotropes ; arrivé avant ou après 15 ans) de la variable *origine ethnoculturelle de la mère*, les allophones arrivés après 1977 ont une beaucoup plus faible attraction pour l'anglais comme langue d'usage que ceux arrivés avant 1977. L'effet est particulièrement marqué chez les non-francotropes puisque tant chez ceux arrivés avant leur quinzième anniversaire que chez ceux arrivés après celui-ci, les déplacements fortement favorables à l'anglais observés chez les immigrants arrivés avant 1977 deviennent plus favorables au français⁷. Les non-francotropes arrivés au Canada à l'âge adulte ont 35 fois plus de « chance » de choisir l'anglais s'ils sont arrivés avant 1977 que ceux arrivés au Canada après 1977. Si chez les francotropes, les déplacements linguistiques se font beaucoup plus vers

⁷ Bien que le rapport de cotes ne soit pas significatif pour les moins de 15 ans, les intervalles de confiance des deux paramètres ne se chevauchent pas.

le français, comme le montrent tous les rapports de cotes inférieurs à un, l'adoption de la Loi 101 n'est pas sans effet. Par exemple, chez les francotrope arrivés avant l'âge de 15 ans, les rapports de cotes sont de 0,675 pour ceux arrivés avant 1977 et plus de dix fois moindres (0,062) pour ceux arrivés après 1977.

TABLEAU 1 : REGRESSION LOGISTIQUE. RAPPORTS DE COTES DES EFFETS BRUTS ET NETS DES DETERMINANTS DEMOGRAPHIQUES, ETHNOCULTURELS ET SOCIOECONOMIQUES DES DEPLACEMENTS LINGUISTIQUES INTERGENERATIONNELS.

	Effets bruts	Modèle complet
Origine ethnoculturelle de la mère (Réf: née au Canada)		
Francotrope, arrivé avant 1977 et avant 15 ans	0,972	0,675*
Francotrope, arrivé après 1977 et avant 15 ans	0,122*	0,062*
Non-francotrope, arrivé avant 1977 et avant 15 ans	8,689*	4,209*
Non-francotrope, arrivé après 1977 et avant 15 ans	1,501	0,855
Francotrope, arrivé avant 1977 et après 15 ans	0,295*	0,140*
Francotrope, arrivé après 1977 et après 15 ans	0,075*	0,030*
Non-francotrope, arrivé avant 1977 et après 15 ans	46,441*	21,921*
Non-francotrope, arrivé après 1977 et après 15 ans	1,281*	0,631*
Éducation de la mère (Réf: sans diplôme d'études secondaires)		
Diplôme d'études secondaires	2,324*	1,803*
Postsecondaire sans diplôme universitaire	2,784*	2,236*
Diplôme universitaire non technique ou scientifique	2,862*	2,317*
Diplôme universitaire technique ou scientifique	1,818*	1,872*
Niveau de compétence du père (Réf: sans emploi)		
Cadres supérieurs ou intermédiaires	3,134*	3,652*
Professionnels	2,052*	1,990*
Personnel spécialisé ou technique	1,918*	1,573*
Personnel de bureau	1,706*	1,592*
Personnel de soutien	2,153*	1,689*
Exogamie (Réf: couple endogame allophone)		
Exogamie allophone - francophone	0,233*	0,056*
Exogamie allophone - anglophone	29,919*	11,014*
Exogamie allophones	2,538*	1,673*
Nombre d'observations	-	13192
Log du pseudo-maximum de vraisemblance	-	-25349,481
Pseudo-R²	-	0,4446

Note : La variable dépendante est la langue d'usage de l'enfant ayant effectué un déplacement linguistique intergénérationnel ou intragénérationnel précoce et dont au moins un des parents est allophone (0 : français, 1 : anglais). Seulement un enfant de 0 à 14 ans par famille biparentale résidant au Québec a été inclus dans l'analyse. Un rapport de cotes supérieur à un indique un facteur anglicisant et un rapport de cotes inférieur à un indique un facteur francisant (toujours par rapport à la modalité de référence). *Significatif au seuil de 1%.

L'orientation linguistique des immigrants est aussi un facteur très important. Peu importe la période d'immigration ou l'âge à l'arrivée, les allophones francotrope montrent une propension à choisir le français comme langue d'usage beaucoup plus forte que les allophones non-francotrope. Comme les non-francotrope arrivés avant 1977 s'anglicisaient presque tous

(rapport de cotes de 21,92 pour les immigrants adultes), il paraît préférable d'illustrer l'importance de la sélection d'immigrants mieux disposés à l'égard du français par la comparaison des rapports de cotes des non-francotropes à ceux des francotropes arrivés après 1977. Chez ces immigrants arrivés après leur 15^{ème} anniversaire, ces rapports de cotes sont de 0,631 et 0,030 pour les non-francotropes et les francotropes, respectivement ; soit un rapport de 1/20. Autrement dit, parmi les immigrants arrivés à l'âge adulte depuis l'adoption de la Loi 101, les immigrants francotropes ont 20 fois plus de chance de se franciser que les immigrants non-francotropes. Chez ceux arrivés avant l'âge de 15 ans, ce rapport est d'un pour treize.

L'effet de l'âge à l'immigration n'est pas aussi marqué que celui de la période d'immigration ou de l'orientation linguistique et ne va pas dans le sens de nos hypothèses. La propension des francotropes à se franciser apparaît plus forte pour les allophones arrivés après l'âge de 15 ans, que ce soit avant ou après 1977. L'âge à l'arrivée apparaît plus important pour les immigrants arrivés avant 1977 que pour ceux arrivés après l'adoption de la Loi 101. L'effet de l'âge à l'immigration n'est pas significatif pour les non francotropes.

Le niveau d'éducation de la mère présente un effet de seuil sur les déplacements linguistiques en faveur du français ou de l'anglais. Un niveau d'éducation supérieur ou égal au diplôme d'études secondaires mène à une anglicisation plus fréquente comme le montrent tous les rapports de cotes significatifs et supérieurs à un de cette variable. Par contre, les intervalles de confiance des rapports de cotes de chacun des niveaux d'éducation à partir du diplôme secondaire se chevauchent indiquant qu'ils n'existent pas de différence significative entre eux. Contrairement à notre hypothèse, l'anglicisation est légèrement plus forte si la mère détient un diplôme universitaire non technique ou scientifique (2,32) comparé à celles détenant un diplôme technique ou scientifique (1,87), mais cette différence n'est pas significative puisque les intervalles de confiance se recoupent sur la plus grande partie de leur étendue.

Si l'analyse des résultats bruts montrait que le niveau d'éducation de la mère permettait de mieux expliquer les choix linguistiques que le niveau d'éducation du père, le contraire est vrai pour ce qui est de la catégorie socioprofessionnelle. Un niveau de compétence élevé du père indique une anglicisation plus importante. Par rapport à la catégorie de référence (sans emploi), le rapport de cotes des gestionnaires est de 3,65 et celui des professionnels de 1,99 indiquant une propension beaucoup plus forte à choisir l'anglais au détriment du français comme langue d'usage. Si les intervalles de confiance des rapports de cotes de ces deux catégories socioprofessionnelles se chevauchent légèrement, ils sont statistiquement différents de ceux des autres catégories socioprofessionnelles dont les rapports de cotes avoisinent tous 1,5 dénotant encore une fois un effet de seuil, mais celui-ci étant moins marqué que pour le niveau d'éducation.

L'exogamie est un déterminant important des déplacements linguistiques vers le français ou l'anglais. Un enfant ayant un parent anglophone et un parent allophone a un risque 11 fois plus élevé d'effectuer un déplacement vers l'anglais qu'un enfant dont les deux parents parlent une même langue tierce. Il en va de même pour les enfants qui ont un parent francophone, ceux-ci ayant un risque 18 fois moins élevé d'effectuer un déplacement vers l'anglais qu'un enfant dont les deux parents parlent une même langue tierce. Il est aussi intéressant de remarquer que pour un enfant dont les parents ne partagent pas une langue maternelle tierce commune, le risque d'effectuer un déplacement vers l'anglais est deux fois plus élevé que lorsque les deux parents allophones parlent la même langue. Dans ces familles, la propension à choisir l'anglais comme langue commune est plus grande que celle de choisir le français par rapport aux familles d'allophones parlant la même langue tierce.

Discussion et conclusion

Cette étude a permis d'identifier plusieurs déterminants des choix linguistiques des allophones vivant au Québec, certains sur lesquels des politiques gouvernementales peuvent directement influencer, d'autres où il apparaît plus difficile d'agir politiquement. En tout premier lieu, l'effet des dispositions de la Charte de la langue française (Loi 101) adoptée en 1977 par le premier gouvernement Lévesque apparaît certainement comme un facteur des plus importants permettant d'expliquer les choix linguistiques des allophones. En déclarant le français langue officielle de la justice, de l'administration, du commerce et des affaires et de l'enseignement, le gouvernement québécois modifiait le statut linguistique de la province qui était jusqu'à cette date la seule province à pratiquer *de facto* le bilinguisme institutionnel. Cela a donné un signal clair aux nouveaux arrivants, mais aussi limité leurs « droits », notamment en ce qui concerne la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école publique anglophone.

Être originaire d'un pays où la langue maternelle de la population est le français ou une langue romane ou encore être originaire d'un pays membre de l'Organisation internationale de la francophonie – être francotrope – joue un rôle extrêmement important dans l'explication des choix linguistiques des allophones, ce qui justifie les efforts faits en matière de sélection des immigrants sur une base linguistique en vue d'une intégration plus facile vers la majorité francophone de la province. Ces efforts sont limités par l'attraction de l'anglais auprès des immigrants allophones appartenant à une catégorie socioéconomique ou éducative autre qu'inférieure.

Malgré le fait que la grande majorité de la population québécoise soit francophone, même sur l'île de Montréal où la majorité des immigrants s'établissent, malgré des dispositions législatives qui font du français la langue officielle des affaires, de l'enseignement et de l'administration et malgré des efforts de francisation de la langue de travail, l'attrait de l'anglais demeure important pour les allophones s'établissant au Québec surtout chez les plus éduqués et parmi les classes socioprofessionnelles les plus élevées. L'attrait de l'anglais est aussi apparent dans la tendance qu'ont les couples allophones de langues tierces différentes à préférer l'anglais au français comme langue d'usage. S'il est aisé de comprendre que les couples exogames où un des conjoints est francophone ou anglophone choisissent la langue maternelle du conjoint qui est de langue officielle, *a priori*, dans le contexte québécois, il n'est pas aussi facile d'expliquer le choix de l'anglais que font majoritairement les couples dont les deux conjoints ont une langue tierce différente, autrement que par l'attrait qu'exerce l'anglais, la nouvelle *lingua franca*, avant ou après l'immigration.

Bien que ces résultats apparaissent utiles à la compréhension des choix linguistiques des immigrants allophones s'établissant au Québec, il convient de noter certaines limites de cette étude. La situation décrite ici est celle observable à partir des données du recensement de 2006, quelque trente ans après l'adoption de la Charte de la langue française. Au cours de ces trois décennies, beaucoup d'immigrants sont arrivés au Québec pour ensuite migrer vers une autre province canadienne, un autre pays, ou encore retourner dans leur pays d'origine. On peut facilement imaginer que les allophones les plus anglicisés ont quitté le Québec dans une plus grande proportion que les plus francisés, laissant derrière eux les allophones les mieux intégrés à la majorité francophone du Québec. S'il est difficile, faute de données, de caractériser les immigrants qui ont par la suite émigré vers un autre pays ou qui ont effectué une migration de retour, on sait que la propension à migrer vers une autre province est très sélective, notamment en ce qui concerne la langue. La migration différentielle a probablement pour conséquence une sous-estimation des transitions vers l'anglais. Tout comme les anglophones, les allophones les plus anglicisés ont quitté le Québec en grand nombre après l'adoption de la loi 101 ou lors des deux référendums sur la souveraineté du Québec, renforçant ainsi l'effet de période attribué à la Charte.

Une autre limite de cette étude, aussi reliée à l'utilisation du seul recensement de 2006, concerne la composition des catégories de la variable *origine ethnique de la mère* définie selon

la période d'immigration et l'âge à l'arrivée. Par exemple, le nombre de mères avec enfants à la maison arrivées après 1977 à plus de 15 ans et recensées en 2006 n'est pas très élevé puisqu'elles ont toutes plus de 45 ans par définition. Cela nous a obligé à considérer tous les enfants âgés de 0 à 14 ans, plutôt que seulement les plus jeunes. Si cela nous permet d'ajouter des cas à notre analyse et surtout d'avoir suffisamment de cas dans chacune des catégories de cette variable, plus l'enfant est âgé, moins les chances que les « parents » que nous associons au moyen des liens entre les personnes d'une même famille soient les véritables parents de ces enfants, les ruptures d'unions étant fréquentes au Québec. Néanmoins, il est probable, compte tenu de la forte endogamie, que même dans les cas où le père ou la mère serait un nouveau conjoint ou une nouvelle conjointe du parent, les caractéristiques de ce partenaire soient assez semblables à celles du véritable autre parent. De plus, considérant que les adultes qui vivent avec l'enfant sont des personnes significatives pour lui, même s'il s'agit de beaux-parents, il n'est pas fautif d'utiliser les caractéristiques de ceux-ci pour expliquer les transitions linguistiques observées dans notre population à l'étude. Par ailleurs, on peut aussi s'interroger sur la catégorie de référence de cette variable. Qui sont les allophones nés au Canada ? D'une part, il s'agit d'un groupe assez hétérogène composé en grande partie des enfants des immigrants arrivés dans les années 1970. La langue maternelle de la population composant cette catégorie montre qu'il s'agit surtout de descendants d'immigrants d'origine italienne (31%) ou grecque (8%), mais aussi, dans une moindre mesure, espagnole (3%) ou portugaise (4 %). Bon nombre de ces immigrants ont connu une forte anglicisation et en fait leurs comportements linguistiques sont en partie responsables de la Loi 101. Il n'est peut-être pas étonnant dans ce contexte que la plupart des catégories de la variable origine ethnoculturelle de la mère montrent une plus forte propension à choisir le français que les membres de la catégorie de référence. Une analyse réalisée à l'aide des données de plusieurs recensements permettrait de mieux cerner les déterminants des transitions linguistiques mis en évidence par cette étude.